

Lettre d'information (avril 2025)

AUTOUR DE L'ÉGLISE



Il y a quelques semaines, les agents de services techniques et un conseiller municipal ont entrepris de « peser » les déjections canines laissées dans cet endroit. Il y en avait une vingtaine de kilos... Tout à côté, plusieurs cadavres de pigeons, morts après une longue agonie pour avoir ingéré du pain : celui-ci gonfle dans leur estomac, ils en meurent.

Il semble important de rappeler que les déjections canines doivent être ramassées par le propriétaire de l'animal, et qu'il est interdit de nourrir des animaux sauvages.

Parking rue des Pyrénées

PERMIS D'AMÉNAGER	
N° Permis :	PA 06441724N0001
En date du :	1 7 1 2 2 0 2 4
Bénéficiaire(s) :	Commune de Nay
Nature des travaux et/ou aménagements :	Création d'un parking - rue des Pyrénées
Superficie hors œuvre nette autorisée :	<input type="text"/> m ²
Hauteur de la/des constructions :	<input type="text"/> m
Surface des bâtiments à démolir :	<input type="text"/> m ²
Superficie du terrain :	610 m ²
Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :	
Mairie de Nay Place de la République 64800 NAY	
<small>Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).</small>	
	

La consultation des entreprises étant achevée, les travaux d'aménagement du nouveau parking devraient démarrer dans les prochaines semaines.

Le pot d'accueil des nouveaux arrivants : un rendez-vous annuel important !

Courant mars, la Mairie a organisé le pot d'accueil des nouveaux arrivants. C'est toujours un plaisir d'accueillir de nouvelles personnes... Pardon à ceux qui n'étaient pas invités... Si vous vous signalez à l'accueil de la Mairie, vous le serez la prochaine fois !





Philippe CASSAGNE
Nouveau responsable
Cadre de Vie et Patrimoine

Après avoir travaillé à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pendant une vingtaine d'années, il vient d'arriver à Nay. Nous l'avons choisi pour la richesse de son expérience qui porte sur des sujets très divers comme la gestion de personnel, le suivi sécurité des manifestations publiques et des commissions de sécurité, et enfin la médiation et le portage de projets relatif à la sédentarisation des gens du voyage.

Il est aussi passionné de voitures anciennes et de lecture, notamment de polars. Il remplace Olivier Bonasse Gahot, parti pour d'autres fonctions.

Calades de la Maison Carrée

Les travaux de nettoyage des calades de la Maison Carrée sont désormais terminés. Le résultat est spectaculaire. Avec l'inauguration prochaine du nouveau Musée, un vent de renouveau souffle en ce lieu emblématique de Nay !



Rue du Général Leclerc

Travaux terminés et elle vient tout juste de recevoir son marquage au sol...



Le Carnaval de la Vath Vielha a fêté ses 20 ans le 15 mars dernier

Le carnaval est toujours un moment important et joyeux qui amène beaucoup de monde dans notre centre-ville ! Avec cette année un évènement important : 20 ans, ça se fête !

